Image not found or type unknown

Réaménagement de crédit

Par **alijdc**, le **14/08/2014** à **18:54**

Bonjour,

J'ai contracté un rachat de prêt auprès d'une société de crédit en 2008.
Suite à un incident de paiement, il m'avait été proposé un report d'échéance en fin de prêt.
Sauf qu'à la place, mon crédit a fait l'objet d'un réaménagement pour plus de 3 années supplémentaires depuis 2011 sans que je n'en soit informée ou que mon accord n'ai été demandé. A cela, la société de crédit m'a donné une fin de nom recevoir en me disant qu'ils avaient le droit de faire ça et que je n'avais rien à dire.
Par conséquent, peuvent t'ils réaménager mon crédit sans que je n'ai donné mon accord et signé le moindre document? A ce stade, je n'ai strictement aucun documents concernant ce nouvel échéancier.
J'ai vu sur le site un article de maitre Joan Dray disant que tout réaménagement doit faire l'objet d'un nouveau contrat.
Quels sont mes moyens de recours étant donné que j'ai une fin de non recevoir de la société?

Merci d'avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés